

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
24 octobre 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°10-5

**Remplacement de 3
appareils d'EP vétustes
dans l'Impasse du stade
Engagement de dépenses**

L'an deux mille seize et le sept novembre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 4 mai dernier concernant le remplacement de 3 appareils d'éclairage public vétustes dans l'Impasse du Stade, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (8BT11) :

- Rénovation des 3 appareils d'éclairage public n°164, 165 et 166 par la fourniture et la pose de 3 appareils de type routier LED 53 Watts équipés de détecteurs de présence.
Nota : Economie d'énergie engendrée après travaux : environ 90%. Cela dépendra chaque nuit du nombre de fois où les appareils détecteront la présence d'un véhicule et/ou piéton.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

○ TVA (récupérée par le SDEHG)	548€
○ Part SDEHG	2 027€
○ Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	908€
○ Total	3 483€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet présenté ;
- de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;
- de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 novembre 2016



En exposé conforme,
Le Maire, le 14 novembre 2016